

[dodis.ch/61983](http://dodis.ch/61983)

*Discours du Président de la Confédération Felber à la Conférence du désarmement  
à Genève le 26 mars 1992<sup>1</sup>*

INTERVENTION DE M. RENÉ FELBER, PRÉSIDENT  
DE LA CONFÉDÉRATION ET CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Genève, 26 mars 1992

Monsieur le Président,<sup>2</sup>

J'ai été très sensible aux paroles aimables que vous m'avez adressées et je vous présente à mon tour mes félicitations les plus sincères pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis persuadé que grâce à vos compétences éprouvées vous saurez mener à bien la tâche difficile qui vous revient à un moment où les travaux de la Conférence sont entrés dans une phase cruciale.

J'aimerais également féliciter Monsieur l'Ambassadeur Berasategui, homme d'expérience, qui vient de prendre la succession de l'Ambassadeur Komatina comme Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.<sup>3</sup>

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'être aujourd'hui parmi vous. Votre engagement pour la cause du désarmement est bien connu et mon gouvernement se réjouit de voir que le nouvel esprit de coopération animant les relations internationales s'est aussi étendu à vos travaux. Les succès importants de ces dernières années, comme le traité sur les forces conventionnelles en Europe,<sup>4</sup> l'accord START<sup>5</sup> et l'annonce, par les

1 CH-BAR#E2850.2#1993/261#5\* (2). *Ce discours est rédigé sous la direction du Chef de la section politique du désarmement et questions nucléaires du DFAE, Armin Ritz, en collaboration avec son suppléant, Andreas Friedrich, ses collaborateurs Martin Dahinden et René Haug, ainsi que l'Observateur suisse à la Conférence du désarmement de Genève, l'Ambassadeur Herbert von Arx. Le chapitre concernant la question du siège de la conférence est rédigé en accord avec la Section ONU du DFAE. Un premier projet de discours, élaboré par René Haug, est commenté par Peter Schmidhauser de Ciba-Geigy SA et par l'Ambassadeur von Arx, cf. le dossier CH-BAR#E2210.7-05#2000/278#208\* (222.7). Un deuxième projet de discours, légèrement différent du texte ici édité, est transmis par le Chef de section Ritz au Directeur de la Direction politique du DFAE, le Secrétaire d'État Jakob Kellenberger, le 19 mars 1992, cf. le dossier CH-BAR#E2023A#2003/421#3354\* (o.713.331).*

2 *Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Ambassadeur Abdelhamid Semichi.*

3 *Boutros Boutros-Ghali.*

4 *Cf. la compilation thématique Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), [dodis.ch/T1844](http://dodis.ch/T1844).*

5 *Cf. la compilation [dodis.ch/C2099](http://dodis.ch/C2099).*



États-Unis et la Fédération de Russie, de réductions unilatérales<sup>6</sup> et de projets de négociations futures impriment également, j'en suis convaincu, un nouvel élan à vos travaux.<sup>7</sup>

Permettez-moi de saluer encore d'autres initiatives, comme celles prises par plusieurs pays d'Amérique latine visant à bannir de leur région les armes de destruction massive et à réduire les armements classiques.<sup>8</sup> Elles prouvent que la coopération sur le plan de la sécurité ne se limite pas seulement aux anciens antagonistes de la guerre froide. Mon pays, qui a toujours œuvré pour le règlement pacifique des différends,<sup>9</sup> accueille également avec soulagement les processus de paix amorcés au Moyen-Orient,<sup>10</sup> au Cambodge,<sup>11</sup> en Yougoslavie<sup>12</sup> et dans d'autres régions en conflit. Je tiens à rappeler notre volonté de contribuer aux opérations de maintien de la paix.<sup>13</sup>

Monsieur le Président,

La fin de la guerre froide et les progrès de la paix n'ont hélas pas éliminé toutes les sources d'instabilité, ni tous les potentiels de conflit. Nous vivons dans un monde qui reste complexe et confronté à une multitude de menaces. Les risques engendrés par la dissémination des armes de destruction massive n'en sont pas les moindres.

Plus que jamais, mon pays est préoccupé par la prolifération nucléaire.<sup>14</sup> L'exemple de l'Irak et les rumeurs inquiétantes sur des ventes illégales de matières nucléaires montrent à quel point le danger est réel. Mon gouvernement est prêt, d'entente avec d'autres États, à contribuer activement aux efforts entrepris afin d'enrayer la fuite des cerveaux de l'ancienne Union soviétique.<sup>15</sup>

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le pilier principal du système actuel de non-prolifération.<sup>16</sup> Nous nous réjouissons du fait que toute

6 Cf. la notice de la Section politique du désarmement et questions nucléaires du DFAE du 7 novembre 1991, [dodis.ch/62904](http://dodis.ch/62904).

7 Pour un aperçu des négociations sur le désarmement par le Chef de section Ritz, cf. [dodis.ch/62205](http://dodis.ch/62205).

8 L'Argentine, le Brésil et le Chili signent une déclaration sur l'interdiction des armes chimiques et biologiques dans leur région le 5 septembre 1991, cf. [dodis.ch/62906](http://dodis.ch/62906).

9 Cf. DDS 1992, doc. 50, [dodis.ch/61464](http://dodis.ch/61464), ainsi que la compilation [dodis.ch/C1874](http://dodis.ch/C1874).

10 Cf. la compilation [dodis.ch/C2274](http://dodis.ch/C2274).

11 Pour la conférence ministérielle sur la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge à Tokyo, cf. [dodis.ch/62221](http://dodis.ch/62221).

12 Cf. DDS 1991, doc. 55, [dodis.ch/57983](http://dodis.ch/57983); DDS 1992, doc. 55, [dodis.ch/60645](http://dodis.ch/60645), et la compilation thématique Conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie, [dodis.ch/T2213](http://dodis.ch/T2213).

13 Pour un aperçu des actions de maintien de la paix de la Suisse, cf. DDS 1992, doc. 59, [dodis.ch/62528](http://dodis.ch/62528).

14 Le Conseil fédéral approuve en février 1992 l'ordonnance sur l'exportation et le transit de marchandises et de technologies dans le domaine des armes et missiles ABC, cf. le PVCF N° 241 du 12 février 1992, [dodis.ch/60810](http://dodis.ch/60810). Pour une étude de la politique suisse en matière de prolifération d'armes, cf. [dodis.ch/62896](http://dodis.ch/62896).

15 Pour une évaluation de la Division politique III du DFAE sur la situation actuelle en matière de politique de désarmement, cf. [dodis.ch/62895](http://dodis.ch/62895).

16 Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 1<sup>er</sup> juillet 1968, RO, 1977, pp. 472–482, est signé par la Suisse le 27 novembre 1969 et ratifié le 7 mars 1977, cf. DDS, vol. 24, doc. 155, [dodis.ch/33145](http://dodis.ch/33145), et DDS, vol. 27, doc. 36, [dodis.ch/50138](http://dodis.ch/50138). Cf. aussi la compilation thématique Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), [dodis.ch/T2197](http://dodis.ch/T2197).

une série d'États – dont des puissances nucléaires – y ont adhéré tout récemment ou ont annoncé leur intention de le faire prochainement. Le TNP est ainsi devenu un instrument quasi universel, ce qui nous semble être de bon augure pour son avenir. En effet, cette universalité, ainsi que la réalisation de nouveaux progrès dans le domaine de la réduction des armes nucléaires au cours des trois années à venir, devraient à notre avis faciliter une extension substantielle du Traité au-delà de 1995. Le cas de l'Irak a cependant mis en lumière la nécessité et l'urgence qu'il y a de revoir les modalités des garanties appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique en vertu du TNP, afin de rétablir leur crédibilité.

Monsieur le Président,

Pas plus que d'autres moyens de destruction massive, mon pays ne possède d'armes chimiques ni n'a l'intention de s'en procurer. Mon gouvernement attend avec impatience la conclusion rapide de la Convention sur les armes chimiques.<sup>17</sup>

Certes, le problème de la vérification est difficile et je ne voudrais pas, pour ma part, en sous-estimer la complexité. Mais je suis conscient que, grâce à la ténacité de vos efforts, tous les éléments du problème ont été clairement identifiés. Le compromis que vous êtes en train d'élaborer aura sans doute un impact profond sur la vérification de futurs accords de désarmement.<sup>18</sup>

Mon gouvernement attache une importance toute particulière à cet aspect. À juste titre, la tendance actuelle va dans le sens d'un renforcement des inspections par mise en demeure. Il serait donc souhaitable qu'on puisse se prévaloir du précédent constitué par la Convention sur les armes chimiques pour ce genre d'inspections dans les traités à venir.

En ce qui concerne la vérification dans les installations industrielles, nous avons organisé un symposium fin janvier à Bâle et j'espère qu'il aura été utile.<sup>19</sup> L'industrie chimique de mon pays, dont vous savez l'importance, est consciente que la vérification est chose nécessaire. Elle a raison de croire qu'un renforcement de la confiance ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques pour ses activités et pour la liberté des échanges.

Les inspections de routine auront leur place dans la Convention. Là aussi, nous attendons de vous des solutions innovatrices. Un système trop coûteux, entraînant une lourde bureaucratie et qui de surcroît ne serait pas totalement fiable n'est dans l'intérêt de personne. Je vous encourage donc à rechercher des solutions simples combinant souplesse et dissuasion maximale.

Il y a une semaine, mon collègue australien<sup>20</sup> m'a précédé à cette tribune. Son discours important constitue, me semble-t-il, un apport précieux aux travaux du Comité spécial des armes chimiques. Je sais que les membres de ce comité, sous la conduite experte de son président, Monsieur l'Ambassadeur von Wagner, ne ménagent pas leurs efforts en vue d'aplanir les dernières difficultés.

17 Pour la convention, cf. RO, 1998, pp. 335–476. Cf. aussi la compilation [dodis.ch/C2225](http://dodis.ch/C2225).

18 Pour la décision du Conseil fédéral de signer la convention, cf. le PVCF N° 12 du 13 janvier 1993, [dodis.ch/62082](http://dodis.ch/62082).

19 Cf. le PVCF N° 1966 du 16 octobre 1991, [dodis.ch/57451](http://dodis.ch/57451), ainsi que le dossier CH-BAR# E2210.7-05#2000/278#202\* (222.52).

20 Le Ministre des affaires étrangères Gareth Evans.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer ici la reconnaissance de mon gouvernement pour vos travaux. Il y a longtemps que la Suisse a renoncé à toute politique de puissance et que ses moyens militaires sont uniquement affectés à la défense du pays. C'est pourquoi le désarmement, pour autant qu'il soit équilibré et vérifiable, a toujours trouvé notre soutien. Avec la même constance, nous n'avons cessé de nous engager en faveur du droit international et du règlement pacifique des différends.

Il y a plus d'un siècle, dans cette ville, d'éminents concitoyens donnaient naissance au droit humanitaire.<sup>21</sup> Il y a 60 ans s'est ouverte en ces mêmes lieux la grande Conférence sur le désarmement à laquelle la Suisse – comme beaucoup de vos pays – prit part avec l'espoir que la raison semblait lui donner: un désarmement général et complet.<sup>22</sup> Malheureusement la foi s'était bientôt muée en sombre amertume.

Depuis plusieurs années, nous suivons de très près les travaux de votre Conférence.<sup>23</sup> Bien que n'ayant pu participer à la négociation, nous avons ratifié tous les accords issus de votre Conférence. L'amélioration graduelle du statut d'observateur nous a permis de faire des contributions plus concrètes. Ainsi, dans la négociation sur les armes chimiques, nous avons pu mettre à profit l'expérience de notre laboratoire militaire de Spiez et les capacités d'expertise de notre industrie chimique.<sup>24</sup>

Monsieur le Président,

Le souci de l'efficacité, l'histoire de la Conférence aussi, expliquent le nombre actuellement restreint des États membres de votre enceinte. Nous estimons cependant que, vu l'émergence d'un nouveau système de sécurité internationale, vu les efforts entrepris par les Nations Unies afin d'établir un registre sur les transferts d'armes – auquel la Suisse participera –,<sup>25</sup> la question de la composition de la Conférence du désarmement et celle de son agenda mériteraient d'être posées à nouveau. Vous vous rappelez sans doute que mon pays a déposé sa candidature pour devenir membre à part entière.<sup>26</sup> Il n'est plus possible aujourd'hui de considérer le désarmement comme une affaire entre blocs, ceux-ci ayant disparu. Comme tous les États sont concernés, chacun devra avoir la possibilité de s'exprimer et de participer sur un pied d'égalité. Il me semble donc inévitable qu'après la conclusion de la Convention sur les armes chimiques, le rôle futur de la Conférence du désarmement doive faire l'objet d'une discussion approfondie avec tous les États intéressés.

21 *Le 22 août 1864, la Convention pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne est rédigée à Genève. Pour la convention, cf. [dodis.ch/63066](http://dodis.ch/63066).*

22 *Pour la Conférence du désarmement de Genève (1932–1934), cf. la compilation thématique [dodis.ch/T1489](http://dodis.ch/T1489).*

23 *Cf. la compilation thématique Conférence de Genève sur le désarmement (1962–), [dodis.ch/T2175](http://dodis.ch/T2175).*

24 *Pour la participation concrète de la Suisse aux négociations, cf. le PVCF N° 12 du 13 janvier 1993, [dodis.ch/62082](http://dodis.ch/62082).*

25 *Cf. le dossier CH-BAR#E2023A#2003/421#3351\* (o.713.33(5)).*

26 *Pour la candidature suisse pour devenir membre de la Conférence du désarmement, cf. le PVCF N° 529 du 18 mars 1991, [dodis.ch/57662](http://dodis.ch/57662), ainsi que la compilation [dodis.ch/C2223](http://dodis.ch/C2223).*

Monsieur le Président,

Vous constatez la volonté de mon pays de s'associer plus étroitement aux efforts de désarmement sur le plan mondial.

En même temps, j'aimerais vous assurer que nous voulons maintenir notre politique traditionnelle d'accueil d'organisations et de conférences internationales. Par là, nous entendons aussi soutenir les processus de négociations dans la pleine mesure de nos possibilités.

Nous sommes fiers de cette tradition. Nous voulons la maintenir en veillant à ce que de telles rencontres et conférences puissent se dérouler sans heurts et que les diplomates et experts jouissent du meilleur cadre possible pour accomplir les tâches qui sont les leurs.

En raison de cette disponibilité traditionnelle, la Suisse a déposé la candidature de Genève pour le siège de la future organisation de contrôle des armes chimiques.<sup>27</sup> Nous serions heureux d'accueillir ici cette institution. Celle-ci se verrait offrir les mêmes conditions que nous avons accordées aux autres organisations qui sont venues s'installer successivement à Genève.

Vu l'importance particulière que mon pays attache à l'élimination définitive des armes chimiques dans le monde, mon gouvernement serait prêt à verser à la Commission préparatoire une contribution spéciale de 2,5 mio Frs. comme participation au financement des frais d'infrastructure à Genève durant cette phase transitoire.<sup>28</sup>

En outre, mon pays serait disposé à engager un montant équivalent pour la formation des inspecteurs de la future organisation.<sup>29</sup> Un programme de stage pourrait être élaboré par le laboratoire AC de Spiez qui, en raison de son expérience, s'est vu confier diverses missions d'experts, notamment dans le contexte de la Résolution 687 du Conseil de sécurité.<sup>30</sup> L'industrie chimique suisse serait également prête à collaborer à ce programme, afin de permettre aux candidats inspecteurs de se familiariser avec la vérification d'installations industrielles. Si notre offre obtient votre agrément, sa réalisation devra bien entendu être menée en étroite collaboration avec la Commission préparatoire.

En offrant ce programme de formation, la Suisse veut souligner l'importance qu'elle attache à la vérification. À notre avis c'est par le biais de celle-ci qu'on peut contribuer efficacement à l'établissement de cette confiance si importante pour le maintien de la paix dans les relations internationales. Mon pays sait que la confiance n'est pas un don en soi mais qu'elle doit bien au contraire être gagnée et conservée. C'est cette confiance qui nous permettra en dernière analyse de consacrer nos efforts et nos ressources davantage au progrès et au bien-être de nos peuples.

Merci, Monsieur le Président.

---

27 Genève s'incline finalement face à La Haye pour devenir le siège de la future organisation de contrôle des armes chimiques. Sur la candidature de Genève, cf. la notice de l'Ambassadeur von Arx du 30 juin 1992, [dodis.ch/60767](http://dodis.ch/60767), ainsi que la compilation [dodis.ch/C2224](http://dodis.ch/C2224).

28 Cf. le PVCF N° 81 du 22 janvier 1992, [dodis.ch/58010](http://dodis.ch/58010).

29 Pour la formation de personnel d'inspection pour les armes chimiques en Suisse, cf. [dodis.ch/62905](http://dodis.ch/62905) et le dossier CH-BAR#E2023A#2003/421#3358\* (o.713.331.1).

30 Résolution N° 687 du Conseil de sécurité de l'ONU du 3 avril 1991 concernant la fin de la guerre du Golfe et l'inspection de l'Irak, cf. UN doc. S/RES/687. Pour la décision du Conseil fédéral de charger le Laboratoire AC de Spiez d'acquiescer un programme de formation pour le personnel d'inspection international en armes chimiques, cf. le PVCF N° 81 du 22 janvier 1992, [dodis.ch/58010](http://dodis.ch/58010).